



OFFRE «RENTREE SPORTIVE» : REGLEMENT AU 17/08/2016

Article 1

Cette offre commerciale est proposée par la société Média Courtage (ci-après « AcommeAssure.com »), dont le siège social est situé Rue Jean Fourastié, CS 80003 29480 Le Relecq-Kerhuon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST sous le numéro 524 259 975. L'offre est mise en place du 18/08/2016 au 30/09/2016.

Article 2

La participation à l'offre « Rentrée sportive » implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement. AcommeAssure.com se réserve le droit de valider ou non toute participation en cas de non-respect des conditions fixées dans le présent Règlement.

Article 3

Pour bénéficier de l'offre commerciale, le participant doit souscrire un contrat de complémentaire santé auprès d'AcommeAssure.com entre le 19/08/2016 et le 30/09/2016 inclus. La date d'effet du contrat souscrit doit être fixée entre le 19/08/2016 et le 30/09/2016. Le contrat doit faire l'objet d'une signature électronique entre le 19/08/2016 et le 30/09/2016.

Le participant doit apporter à AcommeAssure.com la preuve qu'il utilise une application mobile sportive de type application de course à pied, coaching sportif ou jeu impliquant une activité physique (poursuite de créatures virtuelles par exemple). La preuve est apportée par une capture d'écran du profil du participant sur l'application. Cette image doit être adressée à AcommeAssure.com sur sa page Facebook (<https://www.facebook.com/AcommeAssure>) ou via son compte Twitter (https://twitter.com/A_comme_Assure) ou encore par email à l'adresse contact@acommeassure.com ou à l'adresse du conseiller privilégié du participant.

Le participant doit être une personne physique. Il ne doit pas être salarié de Média Courtage.

Article 4

AcommeAssure.com verse au participant 30€ sur son compte bancaire le 25/12/2016, à condition que le contrat de complémentaire souscrit dans le cadre de l'opération soit en cours et que le paiement de la cotisation soit à jour à cette date.

Article 5

AcommeAssure.com se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler l'offre commerciale. Sa responsabilité ne saurait être engagée si quelques cas fortuits ou de force majeure imposaient quelque modification que ce soit au présent jeu.

Sous peine d'irrecevabilité, toute contestation liée à cette offre ou réclamation devra être formulée par écrit dans un délai d'un mois à partir de la clôture de l'offre.

Article 7

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui les concernent. Pour toute demande, il conviendra de contacter AcommeAssure à l'adresse mail contact@acommeassurance.com.

Article 8

Le présent règlement est disponible sur le site internet www.acommeassurance.com et sur simple demande écrite à contact@acommeassurance.com.

Article 9

L'opération est assujettie aux lois en vigueur sur le territoire français.